



Janvier 2016

Chers parents d'élèves de la maternelle à la terminale des écoles du Colorado (Année scolaire 2016-2017): French - K through 12th grade

La vaccination constitue un élément important de la santé de nos enfants et de notre communauté. La législation de l'État du Colorado impose que les élèves fréquentant une école publique, privée ou paroissiale soient vaccinés contre certaines maladies pouvant être prévenues par la vaccination. Le but de cette lettre est de rappeler aux parents la nécessité de la vaccination de rentrée scolaire et de fournir des informations relatives à la vaccination. Le tableau de la page 2 indique les vaccins requis pour fréquenter l'école, ainsi que les vaccins recommandés qui offrent plus de protection contre les maladies pouvant être évitées par la vaccination. Il n'y a aucun changement dans les vaccins nécessaires par rapport à l'année scolaire précédente. Il s'avère utile de faire part de cette lettre au prestataire de soins de santé de votre enfant ou votre agence de santé publique locale (LPHA) où votre enfant reçoit les vaccins.

Le Colorado suit le calendrier du Comité consultatif sur les vaccinations des CDC (Centres de contrôle et de prévention des maladies). Ce calendrier a été validé par l'*American Academy of Pediatrics* (Académie américaine de pédiatrie), l'*American Academy of Family Physicians* (Académie américaine des médecins de famille) et l'*American College of Obstetricians and Gynecologists* (Collège américain des obstétriciens et gynécologues). Ce calendrier vaccinal est celui qui offrira à vos enfants la meilleure protection contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination. Il constitue la norme nationale pour les prestataires de soins qui administrent les vaccins à vos enfants. *Remarque : Au printemps 2016, il est prévu que le Conseil de la santé du Colorado approuve une recommandation qui exige que tous les élèves reçoivent leurs doses finales de vaccin contre la DTCa, la polio, la ROR et la varicelle avant l'entrée à l'école maternelle et une dose de vaccin contre la DTCa avant l'entrée en 6^{ème}.*

À partir du 1^{er} juillet 2016, les parents/tuteurs qui cherchent des exemptions pour des raisons non médicales (religieuses ou croyances personnelles) pour les enfants de la maternelle à la terminale doivent soumettre des formulaires d'exemption non médicale chaque année. Les exemptions médicales ne doivent être soumises qu'une seule fois et nécessitent la signature du médecin de votre enfant ou d'une infirmière professionnelle avancée. Pour soumettre une exemption non médicale ou médicale, allez sur le site www.colorado.gov/vaccineexemption et suivez les instructions. Les enfants disposant d'une exemption peuvent être tenus à l'écart de l'école lors d'une épidémie.

Les parents peuvent avoir des craintes concernant les vaccinations infantiles et l'innocuité des vaccins ou souhaitent plus d'informations à ce sujet. Les ressources pour les parents au sujet de la sûreté et de l'importance des vaccins sont disponibles sur les sites suivants : www.immunizeforgood.com et www.colorado.gov/cdphe/immunization-education.

La législation du Colorado exige que les écoles fournissent des informations sur la vaccination et les exemptions au ministère de la santé publique et de l'environnement du Colorado (CDPHE) d'ici le 1^{er} décembre 2016. Les taux de vaccination et d'exemption pour chaque école seront publiés sur le site Web du CDPHE dès après leur vérification. De nombreux parents, en particulier lorsque leurs enfants ne peuvent pas être vaccinés en raison d'un problème médical, souhaiteraient savoir quels établissements scolaires sont les mieux protégés contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination.

Veillez discuter des besoins de vaccination de votre enfant avec le prestataire de soins de votre enfant ou LPHA (service de santé publique local) et apporter le carnet de vaccination à jour de votre enfant à l'école chaque fois que votre enfant reçoit un vaccin. Pour trouver les coordonnées de votre LPHA ou en apprendre plus sur les vaccins gratuits ou à bas prix, appelez le numéro dédié à la santé familiale au 1-303-692-2229 ou au 1-800-688-7777. Pour des questions sur les exigences relatives à la vaccination à l'école, veuillez contacter l'école.

Cordialement,

Jamie D'Amico, RN, MSN, CNS
Bureau de vaccination du CDPHE - Coordinateur Écoles et Communauté
303-692-2957 | jamie.damico@state.co.us
www.coloradoimmunizations.com



NOMBRE MINIMAL DE DOSES REQUISES POUR LE CERTIFICAT DE VACCINATION
De la maternelle à la terminale : AS 2016-2017 - Requis pour fréquenter l'école

VACCIN	Nombre de doses	Maternelle à terminale (4 à 18 ans)
	<i>Les vaccins sont valides s'ils sont administrés ≤ 4 jours avant l'âge minimal.</i>	
Diphtérie, tétanos/ coqueluche <i>DTCa ou DT uniquement autorisé jusqu'à 6 ans. (le DTCa peut être administré dès 7 ans)</i>	5 à 6	5 doses de DTCa ou DT (si la dose 4 a été administrée le jour du 4 ^e anniversaire ou après, les conditions requises sont remplies). La dernière dose de DTCa ne doit pas être administrée avant l'âge de 4 ans. Le DTCa est requis à l'entrée en 6 ^{ème} et jusqu'à la terminale.
Tétanos/diphtérie/ Coqueluche <i>Pour les élèves âgés de 7 ans ou plus qui n'ont pas une série complète de DTCa ou de DT</i>	3 ou 4	3 ou 4 doses de vaccin antitétanique/diphtérique (DTCa, DT, dT, dcaT) correctement espacées. Les intervalles entre les doses comprennent 4 sem. entre les 2 (ou 3) premières et 6 mois entre les 2 dernières doses. (Remarque : Si la 1 ^{ère} dose est administrée avant l'âge de 1 an, l'élève devra recevoir 4 doses).
Poliomyélite (VPI)	3 à 4	4 doses de VPI (ou 3 doses si la 3 ^e dose a été administrée le jour du 4 ^e anniversaire ou après). Les élèves qui ont reçu les 3 ou 4 doses requises avant le 7 août 2010 sont en règle s'il y a un espacement d'au moins 4 semaines entre les doses.
Rougeole/oreillons/rubéole (ROR)	2	La 1 ^{ère} dose ne doit pas être administrée plus de 4 jours avant le 1 ^{er} anniversaire. 2 doses sont requises pour les élèves entrant en maternelle. (2 doses sont requises jusqu'à la terminale).
Varicelle	2	La 1 ^{ère} dose ne doit pas être administrée plus de 4 jours avant le 1 ^{er} anniversaire. 2 doses sont requises pour les élèves entrant en maternelle. (2 doses sont requises jusqu'à la terminale). <i>Remarque : pas de vaccin requis s'il existe des documents attestant de la maladie de la varicelle de la part d'un prestataire de services de santé.</i>
Hépatite B	3	La 2 ^e dose doit être administrée au moins 4 semaines après la première. La 3 ^e dose doit être administrée au moins 16 semaines après la 1 ^{ère} et au moins 8 semaines après la 2 ^e . La dernière dose ne doit pas être administrée avant l'âge de 24 ans. <i>Remarque : il existe une administration en 2 doses spécifique uniquement pour les enfants âgés de 11 à 15 ans.</i>

VACCINS RECOMMANDÉS POUR UNE PROTECTION OPTIMALE CONTRE LES
MALADIES POUVANT ÊTRE PRÉVENUES PAR LA VACCINATION

VACCIN	Nombre de doses	Maternelle à terminale (4 à 18 ans) <i>Les vaccins sont valides s'ils sont administrés ≤ 4 jours avant l'âge minimal.</i>
Grippe	1 à 2	2 doses initiales si l'enfant a moins de 9 ans, avec un intervalle minimal de 28 jours entre les doses, puis 1 dose par an par la suite. Recommandé chez les enfants à partir de 6 mois.
Méningite à méningocoque (VMC)	1 à 2	Adolescents de 11 à 18 ans
Papillomavirus humain (HPV)	3	Adolescents de 11 à 18 ans
Hépatite A (Hep A)	2	Tous les enfants à partir de 1 an

Les exigences en matière de vaccination seront appliquées de manière stricte à tous les élèves. Les élèves qui ne satisfont pas aux exigences seront exclus des cours, conformément aux lois révisées de l'État du Colorado 25-4-902. Il y a trois façons d'être en conformité avec la loi sur la vaccination à l'école :

1. Le carnet de vaccination de l'élève montre que ce dernier a reçu tous les vaccins requis. Une analyse de laboratoire montrant la présence d'une immunité est également acceptée.
2. Pour l'élève qui se rattrape pour recevoir les vaccins requis, l'école avisera le parent/tuteur que l'élève dispose de 14 jours pour recevoir le ou les vaccin(s) requis ou fournir un document montrant son intention de recevoir le ou les prochain(s) vaccin(s) requis en respectant les intervalles minimum du calendrier du Comité consultatif sur les vaccinations (ACIP). Si le plan de vaccination n'est pas mené à bien, l'élève sera exclu de l'établissement scolaire pour non-observance.
3. Exemptions médicales signées par un prestataire de soins ou exemptions non médicales (religieuses ou personnelles) soumises par le parent/tuteur.



COLORADO
Department of Public
Health & Environment